

Niort, le 2 octobre 2006

Maison des Syndicats
Syndicat CGT
Union Syndicale Départementale
Santé – Action Sociale
Rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

A l'attention de M. Pascal BAILLIER

GG/FD/021002

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de la lettre-type que vous avez bien voulu m'adresser, relative au projet de loi sur la prévention de la délinquance présenté le 28 juin en conseil des ministres et débattu en séance publique au Sénat les 13 et 14 septembre derniers. Je vous en remercie.

Depuis quatre ans, l'histoire montre que les lois Sarkozy passent et que la violence reste. Au lieu de tirer les leçons de ce constat, une fois de plus les remèdes proposés par le Gouvernement s'inscrivent dans la continuité d'une politique d'échec. Ce texte décline une fausse politique de prévention car le projet de loi ne porte sur aucune politique globale et cohérente de prévention de la violence.

Personnellement, je m'interroge sur l'utilité d'une telle loi. En effet, face à un certain nombre de mineurs en perte de repères, un rappel de la règle et de la loi, ainsi que le recours, dans certains cas, aux sanctions pourraient s'avérer suffisants dans la mesure où seraient assurés les moyens nécessaires.

Je m'inscris aux côtés des professionnels de l'action sociale, de la santé et de la justice pour dénoncer l'atteinte portée par ce projet de loi en son article 5 à un sujet aussi fondamental que le secret professionnel des travailleurs sociaux, lesquels devront y renoncer puisque le secret partagé avec le maire implique la mise en commun d'informations nominatives non seulement sur les délinquants, mais aussi sur les populations les plus fragiles, les populations à risques.

Cette mesure que vous dénoncez précisément dans votre courrier constitue bien évidemment une remise en cause profonde de la nature même de leur travail qui repose essentiellement sur une relation de confiance.

Je regrette ainsi qu'à aucun moment de l'élaboration de cette future loi, n'ait été évoquée l'insécurité sociale comme facteur explicatif de la délinquance.

Enfin, je m'interroge sur la volonté d'aboutir du Gouvernement, lorsque l'on constate la diminution permanente du nombre de travailleurs sociaux.

Même si le Ministre de l'Intérieur tente de rassurer une partie de l'opinion, il contribue aussi et surtout à exacerber la tension qui pèse sur les professionnels de la prévention comme sur les populations des quartiers sensibles.

Pour toutes ces raisons et au nom du pacte social et démocratique auquel vous faites référence dans la lettre type, je vous assure qu'au moment où le projet de loi sur la prévention de la délinquance sera en débat à l'Assemblée Nationale, mes collègues parlementaires socialistes et moi-même aurons à cœur la suppression de son article 5.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre attente, je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD